

2024_FEV_02_1

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024



ID : 027-200063907-20240221-2024_FEV_02_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

**Objet : DETR – DÉFENSE DU TERRITOIRE COMMUNAL AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE –
MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION**

COMMUNE
NASSANDRES SUR RISLE

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 21
Présents : 17
Absents : 4
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage
de la convocation : 14/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2024, le vingt et un février à 20 heures,

Le conseil municipal, sur convocation adressée le 14 février 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ANTHIERENS, Maire

Présents :

M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, Mme LEDUC Françoise et M. WEBER Claude, Adjoints.

Mme AUGER Christelle, Mme COSAERT Isabelle, M. DELAPORTE Jean-Pierre, Mme DELIVET Christine, M. DESCHAMPS Didier, M. GRISIER Dominique, Mme HELIN Chantal, M. LEFEBVRE Laurent, M. MARTEAU Éric, Mme TESSIER Noëlle-Claire, Mme SIBOUT Vanessa et M. TREMINO Laurent.

Absents excusés : M. COGET Jean-Marie, Mme DUFILS Annabelle, Mme LEFEBVRE Isabelle et Mme PHILIPPOT Sophie.

Pouvoirs :

Mme LEFEBVRE Isabelle a donné pouvoir à M. WEBER Claude ;
Mme PHILIPPOT Sophie a donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain.

Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil.

Mme LEDUC Françoise est désignée pour remplir cette fonction de secrétaire.

Par délibération 2023_NOV_02 en date du 22 novembre 2023, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des travaux de lutte contre l'incendie.

Ce dossier a été déposé sur la plateforme dédiée pour la sollicitation de la DETR, cependant au moment de ce dépôt les devis de branchement au réseau d'eau potable ne nous étaient pas parvenus et une estimation avait été faite. Les devis concernés sont désormais arrivés, cependant ils s'avèrent supérieurs à l'estimation. Ainsi les services de la Préfecture sollicitent la collectivité pour réactualiser la demande de subvention.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement de l'opération comme suit :

✓ Coût total des travaux	86 605.17 €
✓ DETR 30 %	25 982.00 €
✓ Département	30 100.00 € (Délibération du 27/09/2023 n° 2023_SEPT_08)
✓ Fonds de concours IBTN	6 565.00 €
✓ Autofinancement	23 958.17 €

2024_FEV_02_1

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 027-200063907-20240221-2024_FEV_02_1-DE



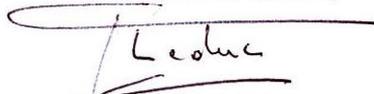
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- De modifier le plan de financement de l'opération comme indiqué ci-dessus ;
- De demander à Monsieur le Maire de modifier la demande de subvention au titre de la DETR.

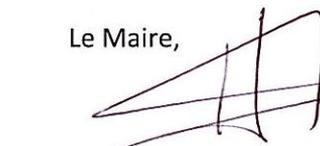
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,


Françoise LEDUC

Le Maire,


André ANTHIERENS

